altoneo
Créateur et accélérateur de performances

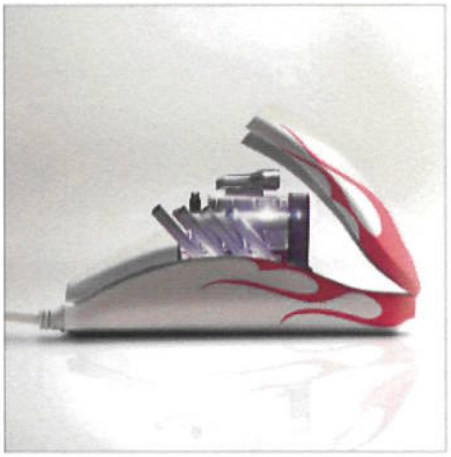

AUDIT
COMMISSARIAT
AUX COMPTES

ÉVALUER
RASSURER
RECOMMANDER
PÉRENNISER

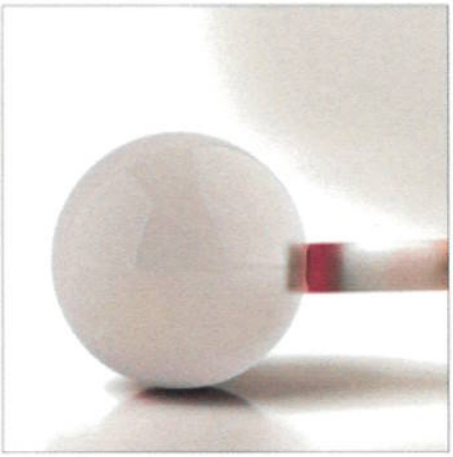

ALTONEO AUDIT
Siège social :
143 rue de Paris – CS 92107 - 53063 LAVAL Cedex 9
499 885 333 RCS LAVAL

Association CLARTE
CENTRE LAVALLOIS DE RESSOURCES TECHNOLOGIQUES
Rue Marie Curie
53810 – CHANGE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

altoNéo
Créateur et accélérateur de performances

ASSOCIATION CLARTE
CENTRE LAVALLOIS DE RESSOURCES TECHNOLOGIQUES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames et Messieurs les Représentants des Membres
de l'Association CLARTE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « CLARTE » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 7 avril 2020, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'Association a comptabilisé, au cours de l'exercice, des subventions de fonctionnement pour un montant de 672 700 €.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, à vérifier les éléments suivants :

- d'une part, que le montant des subventions comptabilisées en recettes de fonctionnement est conforme aux montants indiqués dans les conventions d'attributions,
- d'autre part, que les sommes perçues sont bien relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 7 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Laval, le 10 avril 2020

Le Commissaire aux Comptes

ALTONEO AUDIT

Cédric TOMINE,
Associé

Bilan Actif

		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	3 099	1 449	1 650	43
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	1 349 248	1 315 185	34 063	57 416
	Autres immobilisations corporelles	47 289	34 414	12 875	17 449
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	51 000		51 000	
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (I)	**1 450 635**	**1 351 047**	**99 588**	**74 908**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	394 606	825	393 781	310 929
	Autres créances	58 191		58 191	57 155
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	762 075		762 075	840 821
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	27 172		27 172	30 269
	TOTAL (II)	**1 242 044**	**825**	**1 241 219**	**1 239 174**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**2 692 680**	**1 351 872**	**1 340 807**	**1 314 082**

(1) dont droit au bail
(2) dont à moins d'un an
(3) dont à plus d'un an

ENGAGEMENTS RECUS Dons en nature restant à vendre
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle

Bilan Passif

		31/12/2019	31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS	**FONDS PROPRES**		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	2 041 864	2 041 864
	Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	(1 026 228)	(1 092 694)
	Résultat de l'exercice	(6 140)	66 467
	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Droits des propriétaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	20 378	48 188
	Provisions réglementées		
	Total des fonds associatifs	**1 029 875**	**1 063 824**
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
FONDS DEDIES	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 188	60 319
	Dettes fiscales et sociales	154 865	160 169
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance	113 880	29 770
	Total des dettes	**310 932**	**250 258**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**1 340 807**	**1 314 082**
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(6 139,81)	66 466,58
	(1) Dont à moins d'un an	310 932	250 258
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de résultat

	31/12/2019	31/12/2018
	12 mois	12 mois
Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
Prestations de services	468 507	617 329
Productions stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	672 700	652 700
Dons		
Cotisations	4 700	4 800
Legs et donations		
Autres produits de gestion courante	6	347
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	3 716	42 304
Autres produits		
Total des produits d'exploitation	**1 149 629**	**1 317 480**
Achats	24 144	2 855
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	319 222	314 973
Impôts, taxes et versements assimilés	46 835	54 695
Rémunération du personnel	611 785	609 507
Charges sociales	256 809	284 184
Subventions accordées par l'association		
Dotation aux amortissements et dépréciations	41 660	45 574
Dotation aux provisions	413	413
Autres charges	19	40
Total des charges d'exploitation	**1 300 887**	**1 312 240**
1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	**(151 258)**	**5 239**
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Intérets et produits financiers	1 592	8 969
Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
Intérets et charges financières		
2 - RESULTAT FINANCIER	**1 592**	**8 969**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	**(149 667)**	**14 208**
Produits exceptionnels	143 955	38 389
Charges exceptionnelles	476	7 857
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	**143 479**	**30 531**
Impôts sur les sociétés	(48)	(21 727)
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
TOTAL DES PRODUITS	**1 295 175**	**1 364 837**
TOTAL DES CHARGES	**1 301 315**	**1 298 371**
EXCEDENT ou DEFICIT	**(6 140)**	**66 467**
Evalutation des contributions volontaires en nature — **PRODUITS**		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
CHARGES		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'ANC N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général (PCG), modifié et complété depuis son homologation par des règlements ultérieurs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée de vie prévue :

. Installations techniques	5 à 10 ans
. Matériels et outillage	1 à 10 ans
. Mobiliers, matériels bureau, informatique	3 à 10 ans

Dépréciations d'immobilisations

Une dépréciation est constatée si la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

Subventions d'investissements

L'association CLARTE étant fiscalisée à 100 % depuis le 1er Janvier 2013, les subventions d'équipement antérieures définitivements acquises ont été comptabilisées en fonds propres associatifs sans droit de reprise pour un montant de 2 041 864 €.

Le solde des subventions d'investissements et les subventions nouvelles font l'objet d'une reprise au compte de résultat en fonction du rythme des amortissements fiscaux des biens.

Règles et méthodes comptables

Subventions de fonctionnement

Le poste "subventions de fonctionnement" se décompose de la façon suivante :

- 185 000 € LAVAL AGGLOMERATION
- 80 000 € DRRT
- 362 700 € REGION
- 45 000 € ST NAZAIRE AGGLOMERATION

Créances - Dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les charges d'achats mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte, non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

Le résultat exceptionnel positif figurant au compte de résultat est composé principalement des postes suivants :

- Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	19 883 €
- Quote-part des subventions d'investissements réintégrées	27 809 €
- Produits de cession	96 263 €
- Charges sur exercices antérieurs	476 €

Autres informations

Les rémunérations et avantages en nature des "trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés" versés au titre de l'exercice représentent un montant brut de 186 564 €.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2019
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virem t p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	99		3 000			3 099
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**99**		**3 000**			**3 099**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 416 599		12 340		79 692	1 349 248
	Instal., agencement, aménagement divers	2 200					2 200
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	45 088					45 088
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grévées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**1 463 888**		**12 340**		**79 692**	**1 396 536**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations			51 000			51 000
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES			**51 000**			**51 000**
	TOTAL	**1 463 987**		**66 340**		**79 692**	**1 450 635**

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2019
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	56	1 393		1 449
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**56**	**1 393**		**1 449**
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 359 183	35 693	79 692	1 315 185
	Autres instal., agencement, aménagement divers	1 033	253		1 286
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	28 806	4 321		33 128
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations grevées de droits				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**1 389 023**	**40 267**	**79 692**	**1 349 598**
	TOTAL	**1 389 079**	**41 660**	**79 692**	**1 351 047**

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	413	413		825
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**413**	**413**		**825**
	TOTAL GENERAL	**413**	**413**		**825**
	Dont dotations et reprises : - d'exploitation		413		
	Dont dotations et reprises : - financières				
	Dont dotations et reprises : - exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

		31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	394 606	394 606	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	336	336	
	Taxes sur la valeur ajoutée	6 845	6 845	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	45 263	45 263	
	Débiteurs divers	5 748	5 748	
	Charges constatées d'avance	27 172	27 172	
	TOTAL DES CREANCES	**479 969**	**479 969**	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	42 188	42 188		
	Personnel et comptes rattachés	47 080	47 080		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	55 805	55 805		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	46 444	46 444		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	5 536	5 536		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	113 880	113 880		
	TOTAL DES DETTES	**310 932**	**310 932**		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Charges constatées d'avance

	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Exploitation	27 172	30 269	(3 097)	*-10,23*
Financières				
Exceptionnelles				
TOTAL	**27 172**	**30 269**	**(3 097)**	*-10,23*

Produits constatés d'avance

	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Exploitation	113 880	29 770	84 110	*282,53*
Financiers				
Exceptionnels				
TOTAL	**113 880**	**29 770**	**84 110**	*282,53*

Produits à recevoir

	31/12/2019	31/12/2018	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	76 789	8 568	68 221	*796,23*
Autres créances	3 106	19 657	(16 551)	*-84,20*
TOTAL	**79 895**	**28 225**	**51 670**	*183,06*

Charges à payer

	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 190	53 905	(18 716)	-34,72
Dettes fiscales et sociales	69 561	94 341	(24 780)	-26,27
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	**104 750**	**148 246**	**(43 496)**	-29,34

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables	2 041 864			2 041 864
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	(1 092 694)	66 467		(1 026 228)
Résultat de l'exercice	66 467	(6 140)	66 467	(6 140)
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	48 188		27 809	20 378
Provisions réglementées				
TOTAL	**1 063 824**	**60 327**	**94 276**	**1 029 875**

Engagements

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation	1,00 %
Départ volontaire à	65 ans

Au 31 Décembre 2019, le montant des engagements sociaux calculés conformément à la Convention Collective Syntec s'élève pour l'ensemble des salariés à la somme de 85 546 € charges sociales comprises.

L'Association CLARTE dispose d'un contrat SWISS LIFE depuis 2015 pour couvrir les dépenses futures liées aux départs en retraite des salariées. La valeur du fonds au 31 Décembre 2019 est de 7 703 €, contre 5 615 € au 31 Décembre 2018..

Bilan formation

Ressources de l'organisme

Origine des fonds	Montants (en N)		Montants (en N-1)	
	en K€	en %	en K€	en %
1. Ressources provenant des entreprises et administrations pour leurs salariés et des particuliers				
Entreprises	19,65	87,72%	22,975	64,49%
Etat, collect. Territoriales, établissements publics				
Entreprises, via Fongecif, OMA, FAF			12,65	35,51%
Particuliers	2,75	12,28%	0	0,00%
SOUS-TOTAL 1	**22,4**	**100,00%**	**35,625**	**100,00%**
2. Ressources provenant des pouvoirs publics				
Instances européennes			0	0,00%
Etat, collect. Territoriales, établissements publics			0	0,00%
Régions			0	0,00%
Autres collectivités territoriales	2,5	100,00%	0	0,00%
SOUS-TOTAL 2	**2,5**	**100,00%**	**0**	**0,00%**
3. Autres				
Autres organismes de formation			0	0,00%
Autres ressources			0	0,00%
SOUS-TOTAL 3				
TOTAL des ressources	**24,9**	**0,00%**	**35,625**	**0,00%**

Décomposition des actions de formation par finalité

Finalité des actions	Volumes financiers			
	N		N-1	
	en K€	en %	en K€	en %
Diplômantes (1)			0	0,00%
Perfectionnement professionnel et qualifiant (2)	24,9	100,00%	36,625	100,00%
Insertion sociale			0	0,00%
TOTAL	**24,9**	**100,00%**	**36,625**	**100,00%**

(1) diplômes nationaux, titres homologues

(2) certificats de branche, certificats d'entreprises, attestations